

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 5 décembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 5 décembre 2022 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 276.12.2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 8 novembre au 5 décembre 2022
 - 4.1.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 299-2022 concernant les prévisions budgétaires 2023
 - 4.1.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 306-2022 ayant pour objet de décréter le taux de la taxe foncière générale et les taux fonciers à taux variés pour l'année 2023
 - 4.1.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 300-2022 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2023
 - 4.1.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 301-2022 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2023
 - 4.1.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 302-2022 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2023

- 4.1.7 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 303-2022 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2023
- 4.1.8 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 304-2022 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.
- 4.1.9 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 305-2022 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière
- 4.1.10 Modification de l'offre d'achat d'un terrain résidentiel
- 4.1.11 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023
- 4.1.12 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 4.1.13 Adoption du projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles (plan RDI) pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026
- 4.1.14 Autorisation d'une signataire pour tout document en lien avec la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale — Espaces partagés
- 4.1.15 Autorisation de signataires — Entente relative à l'entretien et au déneigement de la route de la Montagne et prévoyant la fourniture de services
- 4.1.16 Affectation de dépenses au surplus non affecté de la Ville
- 4.1.17 Achat de publicité pour le spectacle musical de Noël « Neige » — édition 2022
- 4,2 Gestion du territoire**
- 4.2.1 Programme d'aide à la voirie locale — Sous-volet — Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale — Dossier no 00032418-1 — 93 012 (2) — 20220512—015 — Reddition de comptes
- 4.2.2 Demande de dérogation mineure no 182-2022 pour la propriété située au 75, rue des Érables
- 4.2.3 Demande de dérogation mineure no 181-2022 pour la propriété située au 2, rue Plourde
- 4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**
- 4,4 Rapport des activités du conseil**
- 4.4.1 Représentations, dons et subventions
- 5 Dépôt de la correspondance
- 6. Affaires nouvelles**
- 7 Période de questions des citoyens
- 8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 277.12.2022 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4,1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 278.12.2022 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 8 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2022

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 8 novembre au 5 décembre 2022, laquelle totalise la somme de 317 916,94 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 299-2022 CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 299-2022 concernant les prévisions budgétaires 2023.

M. Luc Maltais dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 306-2022 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TAUX FONCIERS À TAUX VARIÉS POUR L'ANNÉE 2023

M. Évans Potvin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 306-2022 ayant pour objet de décréter le taux de la taxe foncière générale et les taux fonciers à taux variés pour l'année 2023.

M. Évans Potvin dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.4 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 300-2022 CONCERNANT LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2023**

M. Hervey Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 300-2022 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2023.

M. Hervey Tremblay dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.5 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 301-2022 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023**

M. Martin Voyer donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 301-2022 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2023.

M. Martin Voyer dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.6 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 302-2022 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2023**

Mme Patricia Labonté donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 302-2022 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2023.

Mme Patricia Labonté dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.7 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 303-2022 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION RELATIVE À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AGRICOLE, INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE 2023**

M. Sylvain Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 303-2022 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2023.

M. Sylvain Lavoie dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.8 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2022 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION VISANT À IDENTIFIER LE TERRITOIRE ASSUJETTI ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS.**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 304-2022 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis..

M. Luc Maltais dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.9

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NO 305-2022 FIXANT LE PAIEMENT D'UN
DROIT SUPPLÉMENTAIRE AU DROIT DE MUTATION
IMMOBILIÈRE**

M. Évans Potvin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 305-2022 fixant le paiement d'un droit supplémentaire au droit de mutation immobilière.

M. Évans Potvin dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.10 **279.12.2022 MODIFICATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN
RÉSIDENTIEL**

Considérant que le 31 décembre 2022 prend fin la modification de l'offre d'achat d'un terrain résidentiel concernant le délai pour ériger une résidence après l'acquisition d'un terrain, laquelle avait été fixée à 24 mois suite aux événements entourant la Covid-19 ;

Considérant que le comité administration et développement recommande d'établir celui-ci à 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

De modifier l'offre d'achat d'un terrain résidentiel afin d'établir le délai pour ériger une résidence après l'acquisition d'un terrain à 18 mois.

Adoptée à l'unanimité

4.1.11 **280.12.2022 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023**

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

- **Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront généralement le premier lundi de chaque mois et qui débuteront à 18 h 30, à la Mairie ;
- **Qu'un avis public** du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

17 janvier 2023	3 juillet 2023
6 février 2023	14 août 2023
6 mars 2023	11 septembre 2023
3 avril 2023	2 octobre 2023
1 ^{er} mai 2023	6 novembre 2023
5 juin 2023	4 décembre 2023
	11 décembre 2023

Adoptée à l'unanimité

4.1.12 **281.12.2022 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL**

Le greffier, M. Mario Bouchard confirme le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence, messieurs André Fortin, Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer et Sylvain Lavoie et M^{me} Patricia Labonté.

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais

D'accepter le dépôt des formulaires des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.13 **282.12.2022** **ADOPTION DU PROJET DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (PLAN RDI) POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2023-2024, 2024-2025 ET 2025-2026**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'adopter le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles (plan RDI) déposé par le Centre de services scolaire pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

4.1.14 **283.12.2022** **AUTORISATION D'UNE SIGNATAIRE POUR TOUT DOCUMENT EN LIEN AVEC LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4 — SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE — ESPACES PARTAGÉS**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'autoriser M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tout document et protocole à intervenir avec le gouvernement du Québec, dans le cadre de la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 pour la création d'espaces partagés au centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité

4.1.15 **284.12.2022** **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN ET AU DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix l'entente relative à l'entretien et au déneigement de la route de la Montagne et prévoyant la fourniture de services avec la Municipalité d'Hébertville, laquelle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.16 **285.12.2022** **AFFECTATION DE DÉPENSES AU SURPLUS NON AFFECTÉ DE LA VILLE**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'affecter au surplus non affecté de la Ville les dépenses suivantes de l'année financière 2022 :

Travaux publics

- Essence diesel : 32 000 \$
- Déneigement : 45 000 \$
- Entretien : 15 000 \$

Piscine :

- Dépenses pour la réalisation du projet : 280 000 \$

Dépenses qui ont été affectées au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) :

- Les résolutions n° 279.12.2021, 031.02.2022, 168.07.2022 et 169.07.2022 : 47 918,79 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.17 286.12.2022 ACHAT DE PUBLICITÉ POUR LE SPECTACLE MUSICAL DE NOËL « NEIGE » — ÉDITION 2022

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder la somme de 3 000 \$ en frais de publicité pour le spectacle musical de Noël « Neige » — édition 2022, lequel se tiendra du 18 novembre au 23 décembre 2022.

La publicité comprend, entre autres, des affiches apposées partout dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec le logo de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, intégration du logo dans tous les envois postaux publicitaires, parution sur différents sites web, 5 paires de billets gratuits et rabais de 15 % pour les résidents de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4,2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 287.12.2022 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — SOUS-VOLET — PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE — DOSSIER NO 00032418-1 – 93012 (2) — 20220512-015 — REDDITION DE COMPTES

Considérant que le Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté :

D'approuver les dépenses d'un montant de 41 849,53 \$ taxes nettes relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.2 288.12.2022 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 182-2022
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 75, RUE DES ÉRABLES**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 182-2022 soumise par 9425-4125 Québec inc. visant à autoriser la construction de bâtiments d'entreposage de grande superficie (61 600 pi²) à une distance de 3 mètres des limites latérales de leur propriété du 75, rue des Érables, alors que la réglementation exige un minimum de 6 mètres, soit une dérogation de 3 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 23/11/2022) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 182-2022 déposée par 9425-4125 Québec inc. visant à autoriser la construction de bâtiments d'entreposage de grande superficie (61 600 pi²) à une distance de 3 mètres des limites latérales de leur propriété du 75, rue des Érables, alors que la réglementation exige un minimum de 6 mètres, soit une dérogation de 3 mètres.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.3 289.12.2022 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 181-2022
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2, RUE PLOURDE**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 181-2022 soumise par M^{me} Denise Néron visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) dont la marge latérale donnant sur une rue serait à une distance de 4,72 mètres, alors que la réglementation municipale exige une distance de 8 mètres, soit une dérogation de 3,28 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 23/11/2022) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accepter la demande de dérogation mineure n° 181-2022 déposée par M^{me} Denise Néron visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) dont la marge latérale donnant sur une rue serait à une distance de 4,72 mètres, alors que la réglementation municipale exige une distance de 8 mètres, soit une dérogation de 3,28 mètres.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Réunions du comité Administration et développement
- Comités pléniers
- Rencontre de citoyens
- Réunion de la Villa du Presbytère
- Réunion du comité Gestion du territoire
- Réunions du Camp musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Réunion de la RISISS et vérification des comptes
- Représentation au Tournoi Mario Tremblay
- Représentation à la compétition de Cross Fit
- Réunion de l'Office d'habitation Sud du Lac

- Réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre « Portes ouvertes sur le lac »
- Rencontre dossier de revitalisation du secteur Lac-à-la-Croix
- Rencontre Coopérative Val-ÉO
- Réunion Destination Lac-Saint-Jean
- Rencontre sur le dossier de la réouverture du CLSC secteur Métabetchouan
- Rencontre avec plusieurs intervenants sur le dossier de l'embouchure de la Belle-Rivière (ensablement)
- Rencontre dans le dossier de l'entente de service avec la municipalité de Saint-Bruno
- Représentation à la Guignolée — secteur Métabetchouan

4.4.1 290.12.2022 REPRÉSENTATIONS, DONNS ET SUBVENTIONS

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Fabriques Saint-Jérôme et Sainte-Croix	Achat de publicité dans les feuillets paroissiales	70 \$ — Saint-Jérôme 80 \$ — Sainte-Croix
Services Secours Métabetchouan	Aide financière pour l'achat de denrées pour les paniers de Noël	250 \$
École Jean XXIII	Aide financière pour une classe-école extérieure	100 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 291.12.2022 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — PRÉSENTATION DU PROJET DE LA HALTE-MARINA ET DU QUAI MUNICIPAL AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS — PROGRAMME POUR UNE PÊCHE ACCESSIBLE — INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise la présentation du projet de la Halte-Marina et du Quai municipal au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs dans le cadre du programme Pour une Pêche accessible – Installations et Équipements;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet et payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix désigne monsieur Christian Potvin, directeur du développement Loisirs, culture, tourisme et qualité de vie comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs au projet ci-haut mentionné.

Adoptée à l'unanimité

6.2 **292.12.2022 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE M. JUSTIN POTVIN**

M. Hervey Tremblay présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur en faveur de M. Justin Potvin pour sa présidence d'honneur lors du tournoi provincial junior Mario Tremblay, lequel s'est déroulé du 1^{er} au 4 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier